### Commune de Conliège

#### Séance du Conseil municipal du Mercredi 14 juin 2017 à 20h

<u>Présents</u>: M. Roger REY, Maire, MM. Michèle ANTOINE, Colette GUILLEMAUT, Alice CORDELLIER-BENICHOU, Adjoints; MM. Didier MENETRIER, Danièle TURBIARZ, Jean-Louis LEMARCHAL, Jean-Claude ROUSSEL, M. Patrick HALTER, Georges LAMBERT Florence RESTELLI,

Secrétaire de séance : Florence RESTELLI

Absent: Brigitte ROZ-BRUCHON qui donne procuration à Michèle ANTOINE

## 1) Approbation du compte rendu de la précédente séance.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la précédente séance à l'unanimité.

# 2) <u>Délibération sur le recensement de la population.</u>

Monsieur Maire indique que le recensement des habitants de la commune sera réalisé du 18 janvier au 17 février 2018.

Madame Dominique Pernot, secrétaire de mairie, a été nommée « Coordonateur communal » de cette opération.

Deux agents recenseurs seront recrutés avant la fin de l'année.

Désormais chaque personne recensée pourra répondre aux questionnaires du recensement par internet.

# 3) <u>SIDEC</u>: <u>délibération</u> <u>sur l'adhésion</u> <u>au service informatique SITIC</u>, <u>et sur</u> l'éclairage public <u>du parking BOLARD</u>

Monsieur le Maire présente les grandes lignes de la cotisation informatique 2017 du SIDEC à qui se monte à 3 236.00€. Elle comprend le service informatique de gestion pour 2 600.00€ la maintenance matérielle pour 600.00€ et la sauvegarde externalisée pour 36.00€).

Le système de l'adhésion au SITIC se fait par signature d'une convention renouvelée par tacite reconduction, il n'y a donc pas lieu de prendre une délibération.

Il précise qu'à l'avenir nous devrons procéder à la numérisation de tous les actes d'état civil ainsi qu'à la gestion numérique des convocations et délibérations du conseil municipal.

Il propose également que nous investissions dans un logiciel de gestion et de cartographie des concessions du cimetière.

#### 3) Eclairage publique du Parking Bolard.

Monsieur le Maire présente l'avant projet sommaire du SIDEC concernant l'éclairage du Parking Bolard qui sera réalisé prochainement et qui doit l'objet d'une délibération.

Mr Lemarchal demande si en cas de futurs aménagements sur le parking ces travaux demanderont à être repris. Mr Rey répond que non, ces travaux seront faits en une seule fois.

Mr Halter déplore une solution moins écologique et économique que ce que soumettait Mr Roussel. Mr Rey confirme qu'il a transmis au SIDEC la proposition de

Mr Roussel mais que celle ci n'a pas été retenue par les experts du SIDEC. La mise en œuvre de ces technologies n'offre pas assez de garantie pour le SIDEC.

Le montant de ces travaux se monte à 12 992.01€ TTC avec une participation de 2 500.00€ du SIDEC, soit une dépense pour la commune de 10 492.01€ TTC. L'avis du Conseil municipal est requis pour cette délibération.

Le Conseil municipal adopte cette délibération avec

10 voix POUR : Roger Rey, Michèle Antoine, Colette Guillemaut, Alice Cordellier-Benichou, Patrick Halter, Georges Lambert, Brigitte Roz-Bruchon, Jean-Louis Lemarchal, Florence Restelli, Didier Menetrier

1 voix CONTRE : Jean-Claude Roussel Mme Turbiarz ne prend pas part au vote

## 4/ Eau potable : modification de la délibération fixant le prix de l'eau

Une erreur s'était glissée dans la délibération prise le 14 mai pour la fixation du prix de l'eau potable il convient donc de la modifier en conséquence.

A savoir le prix de la part communale de l'eau 2016 n'était pas de 0.280€ TTC mais 0.265€ HT soit 0.280euros TTC.

Le prix pour 2017 reste inchangé, soit 0.290€ TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte cette délibération à l'unanimité.

## 5/ Affouages : Délibération pour fixer le prix des affouages

La parcelle n° AB442 et AB443 Planche Baron située sous les voûtes de la gare, représentant 15mx150m a été attribuée à Mr Ferrier.

Compte tenu de l'accès particulièrement difficile, de la nécessité d'engins spéciaux et de précautions particulières à mettre en œuvre, le prix a été fixé à 4€TTC le stère. Le cubage estimé de la coupe s'élève à 58 stères.

L'avis du Conseil municipal est requis pour cette délibération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve cette délibération à l'unanimité.

Mr Roussel précise qu'une autre parcelle sera proposée aux affouages, il s'agit de la parcelle n° AB1 Canton des creuses, en allant à St Etienne de Coldres, dont l'accès est facile mais la taille des arbres nécessite un outillage professionnel. Il serait préférable d'attribuer cette coupe à un bûcheron professionnel. Le prix estimé du stère est compris entre 8 et 10€TTC. Cette proposition sera étudiée au prochain conseil.

#### 6/ ECOLE : le point sur le fonctionnement

La commune a reçu un courrier de Mme Maugain, maire de Perrigny concernant une famille de Conliège désireuse de mettre son enfant à l'école de Perrigny. Elle informe qu'elle facturera à la commune des frais de scolarité pour un montant de 61€.

Mme Cordellier-Benichou adjointe chargée des affaires scolaires indique que les dérogations sont acceptées par la commune de Conliège seulement pour les raisons énoncées par la loi et qu'elle invite cette famille à prendre rendez-vous en mairie de Conliège. Ces frais ne seront pas pris en compte par la commune. Un courrier sera adressé en ce sens à Madame Maugain maire de Perrigny.

Un courrier sera très prochainement distribué dans les boîtes aux lettres afin de partager avec les habitants la réflexion des élus sur les avantages que présentent les écoles rurales comme celle de Conliège. Il est important de rappeler également les aménagements existants pour l'accueil des enfants scolarisés à Conliège.

Mme Cordellier-Benichou a partagé cette information avec Mr Jean-Yves Bailly, maire de Revigny. En effet, il faut rappeler que l'école de Conliège peut accueillir les enfants de la commune de Revigny du fait du regroupement scolaire. Deux nouveaux élèves sont déjà inscrits depuis.

Rythmes scolaires : suite aux dernières élections présidentielles, il est évoqué la possibilité de revenir à la semaine des 4 jours.

Le décret n'est pas encore sorti. Aussi est-il urgent d'attendre que les directives soient claires.

Les élus, en collaboration avec les parents ainsi que l'équipe pédagogique engageront une réflexion sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019.

La procédure est la suivante :

Approbation par le conseil d'école

Approbation par le conseil municipal

Validation par l'inspecteur d'académie.

Mme Léa Cornebois est titularisée à l'école maternelle de Conliège. Le Conseil municipal est ravi de cette nomination qui pérennise encore d'avantage l'école de Conliège.

Les deux classes sont parties en classe découverte. Les grands (CE1->CM2) ont découvert le cirque pendant une semaine.

Les petits (PM->CP) ont découvert une activité poney pendant 3 jours.

Le 22/06/2017 à 18h30 la classe des grands présentera le spectacle de cirque qui clôtura leur classe verte.

TAP : les temps d'activité périscolaires seront quasi à l'identique pour la prochaine rentrée scolaire. Véronique Douriaux interviendra davantage avec les petits.

Cartes jeunes : le 24 juin 2017 de 10h à 12h, il y aura une permanence en mairie pour recueillir les inscriptions.

Les fiches d'inscriptions doivent être accompagnées par la photo des enfants. 20 personnes ont déjà renvoyé les fiches complétées.

RAPPEL : toute demande effectuée hors délai (au-delà du 1<sup>er</sup> juillet) ne pourra être prise en compte.

Ces cartes jeunes sont offertes par la mairie pour les enfants de 6 à 18 ans.

#### 7/ Point sur les travaux

Colette Guillemaut adjoint présente les différents travaux entrepris par les employés communaux.

Les employés communaux sont très occupés par la tonte. Il est utile de rappeler que la commune pratique la tonte raisonnée et applique le ZERO pesticide. Liste non exhaustive des travaux réalisés :

Nettoyage bâtiment Bolard

- Installation panneaux électoraux
- Renforcement et sécurisation de la voûte de la chapelle de Lorette (sur une idée de Mr Roussel, félicitée par l'architecte des Bâtiments de France)
- Changement du groupe sécurité du chauffe-eau de la salle en face le bureau de poste
- Fleurissement : mise en place des bacs et plantations.
- Réparation de la borne camping-car au Saugeois
- Nettoyage parking de Lorette
- Débroussaillage et tonte avec l'aide de jeunes de l'IME de Montaigu

# 8/ Le point sur les projets : compte rendu de la commission projet

Mme Michèle ANTOINE, adjointe informe les membres du Conseil que la Commission Projet s'est réunie le 12 juin 2017 pour étudier la proposition d'achat de l'immeuble BOLARD présentée le 15 mai dernier par MM. Thomas et Marc SECRETANT.

MM. SECRETANT proposent d'acquérir le bâtiment et un espace extérieur privatif attenant situé à l'arrière pour un montant de 105 000 €, soit 92 000 € nets vendeur.

Ils projettent de réaliser :

- 2 T4 constituant à terme l'habitation principale des acquéreurs
- 2 T3
- 1 STUDIO
- 1 vinaigrerie au rez-de-chaussée

et d'aménager l'espace privatif extérieur attenant.

Monsieur le Maire indique qu'après étude des plans et débat, la Commission s'est prononcée favorablement pour la vente (6 pour et 3 abstentions).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition d'achat.

- De céder « l'immeuble BOLARD » sis 5,7 Rue Neuve à CONLIEGE à MM. Thomas et Marc SECRETANT pour le montant de 105 000 €, soit 92 000 € nets vendeur pour y réaliser 2 T4, 2 T3, un studio et une vinaigrerie au rez-de chaussée, et aménager un espace privatif extérieur attenant.
- De délimiter l'espace privatif extérieur attenant selon le plan joint
- Précise que les conditions d'utilisation du tunnel et de la voie d'accès à l'espace extérieur arrière feront l'objet d'une convention ultérieure.

L'avis du Conseil municipal est requis pour cette délibération.

Le Conseil municipal adopte cette délibération par 11 voix POUR :Roger Rey, Michèle Antoine, Colette Guillemaut, Alice Cordellier-Benichou, Patrick Halter, Jean-Claude Roussel, Brigitte Roz-Bruchon, Jean-Louis Lemarchal, Florence Restelli, Didier Menetrier, Danièle Turbiarz et une ABSTENTION : Georges Lambert. Cette proposition sera faire aux acquéreurs potentiels.

# 9/ Le point sur l'urbanisme

Mr Sage a fait une demande de travaux pour la réfection de la façade

- Mr Mauchamp a fait une demande pour la pose de deux fenêtres de toit
- Dossier Vicaire : deux demandes de travaux ont été refusées par l'architecte des Bâtiments de France ; le propriétaire a passé outre la demande de pièces

complémentaires et a réalisé les travaux quand même. L'architecte a signalé les infractions.

Dernièrement il y a eu la création d'une ouverture côté rue Neuve et d'un portillon rue derrière le moulin, cette fois ci sans demande de travaux au préalable.

Mr le Maire a envoyé un courrier au propriétaire et a signalé l'augmentation de surface habitable aux services des impôts.

Un rappel sur les règles d'urbanisme sera fait sur le prochain bulletin municipal.

# 10/ Accessibilité : le point sur la chapelle de Lorette

Chapelle de Lorette: le dossier est clôturé, les trois dérogations ont été acceptées lors de la commission du 8 juin. Seules seront à réaliser 2 mains courantes.

# 11/ Nuisances poids lourds

Un courrier a été conjointement rédigé par les maires de la Vallée ainsi que l'association Vallée Vallière. Ce courrier est adressé au Ministre de la transition écologique.

# 12/ Communication : compte rendu de la commission

Le prochain bulletin municipal sortira mi-septembre. Le compte rendu de la commission a été envoyé aux membres du conseil.

## 13/ Questions diverses

Règlement intérieur : il a été rédigé, approuvé par le CTP et adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Il sera présenté aux employés communaux et d'application immédiate.

Elections sénatoriales: Roger Rey rappelle que les conseils municipaux sont convoqués impérativement le 30/06/2017 pour désigner les délégués et les suppléants qui seront au nombre de 3 pour Conliège avec possibilité de reporter au 04/07/2017 si le quorum n'est pas atteint. Les délégués participeront aux élections sénatoriales du 24 septembre.

Point sur les travaux de réfection de l'église et de la chapelle de Lorette : Georges Lambert a rencontré l'architecte M. Cohendet pour la chapelle de Lorette dont la faîtière est défectueuse et qui présente de l'humidité sur les murs. Les tremblements de terre récents sont probablement à l'origine des fissures. Il est conseillé de programmer les travaux à partir de 2018.

Pour l'église Notre Dame, l'architecte va accélérer la rédaction des dossiers pour que nous puissions établir les demandes de subvention.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire

Roger Rey